



## RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : ENQUÊTE PUBLIQUE DU 7 AU 22 JUIN 2022

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a été approuvé le 18 décembre 2019 en Conseil Communautaire. Il s'agit d'un document « vivant » qui doit nécessairement évoluer pour garantir la cohérence entre planification et projets.

Mis en ligne le 18 mai 2022

Le Conseil Communautaire du 22 septembre 2021 a décidé de prescrire une procédure d'évolution du PLUI afin de permettre le projet d'aménagement du site dit de « La Chalandière » à Nort-sur-Erdre relatif à la réalisation d'un projet d'hébergement touristique composé notamment d'Habitats Légers de Loisirs (HLL) à caractère insolite (bateau, cabane...). Ce projet est porté par un opérateur privé dont l'objectif est de notamment de réhabiliter un ancien corps de ferme aujourd'hui délaissé par l'activité agricole.

Ne s'agissant pas d'une révision générale sur l'ensemble du territoire intercommunal, la révision allégée n°2 a pour unique objet la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) en zone agricole pour permettre la réalisation d'un projet d'hébergement touristique sur le site dit de « La Chalandière » à Nort-sur-Erdre.

La révision allégée n°2 fera l'objet d'une enquête publique du mardi 7 juin au mercredi 22 juin 2022. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier présentant la révision allégée n°2 du PLUI (notice, règlement modifié...) et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'observations seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la communauté de communes ou de la Direction des Services techniques de la mairie de Nort-sur-Erdre.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Nort-sur-Erdre lors des permanences suivantes :

- > Mardi 7 juin 2022 de 9h à 12h
- > Jeudi 16 juin 2022 de 14h à 17h
- > Mercredi 22 juin 2022 de 14h à 17h

Toutes les informations sont à retrouver sur [plui.cceg.fr](http://plui.cceg.fr)



≡ RETOUR À LA LISTE



**Mairie d'Héric**

2 Rue Saint Jean  
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

**Horaires :**

**Lundi - Mercredi - Vendredi**

9h-12h30 / 14h-17h30

**Mardi et Jeudi**

9h-12h30

**Samedi**

9h30-12h00